Compte-rendu du conseil municipal - 27 SEPTEMBRE 2024 -



Commune de Saint Paul de Jarrat

* * *

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept du mois de septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Paul de Jarrat, dûment convoqué le 20 du mois de Septembre, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances (salle du conseil de la Mairie de Saint Paul de Jarrat), sous la présidence de Monsieur Michel TARTIÉ, Maire.

Présents:

TARTIÉ Michel, Maire,

(Par ordre alphabétique)

- Mesdames CARALP Catherine, DURCHON Christelle, MAESTRE Marie-José, MAURY Nathalie, MITRECEY Sophie, MOIOLA Laetitia.
- Messieurs COURDIL Gilles, ENSALES Jean-Paul, ESTAQUE Didier, HERNANDEZ Jean-Jacques, MILESI Christian, ROUVIERE Alain.
- Absents représentés : Madame PRIOR Elisabeth et Monsieur ACED Philippe
- Absent excusé (non représenté) : /
- 🕏 Madame MOIOLA Laetitia est nommée secrétaire de séance.

Les délibérations prises lors du conseil municipal du 23 Juillet 2024 sont présentées par le Maire et soumises à la signature des conseillers municipaux présents pour validation.

- 2024-33 Travaux sur réseaux électriques validation.
- 2024-34 Travaux éclairage public contribution.
- 2024-35 Délibération de la décision modificative n°1 budget communal 2024.

En l'absence de toute remarque ou demande rectificative le compte-rendu du conseil municipal qui s'est tenu le 23 juillet 2024 est validé.

⇒ Demande subvention investissement forestier :

Afin de pouvoir exploiter la forêt communale du Coldable composée essentiellement de résineux, un ouvrage [en l'occurrence un pont] est nécessaire pour franchir le Labat. Le coût de cet ouvrage, plus la place de stockage et l'amélioration de la piste, est estimé à 64 820 € HT (soixante-quatremille-huit-cent-vingt euros hors taxe). Les travaux peuvent être financés à hauteur de 80%, soit à

hauteur de 45 374 € (quarante-cinq-mille-trois-cent-soixante-quatorze euros) grâce à des subventions européennes.

Une fois cet ouvrage réalisé, les coupes de bois viendront rembourser bien au-delà du reste à charge de la commune qui représente 19 446 € HT (dix-neuf-mille-quatre-cent-quarante-six euros hors taxe).

A noter qu'il s'agit de coupe de régénération visant à favoriser le renouvellement et non de coupe à blanc.

Le conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

- Approuve la réalisation de ces travaux et les demandes de subventions y afférent ;
- Prend acte du plan de financement ;
- Donne pouvoir à M le Maire pour réaliser toutes les démarches nécessaires.

Nbre votants	Pour	Contre	Nul	Abstention	TOTAL
15	15	0	0	0	15

⇒ Coupes de bois 2025 :

Les coupes inscrites sur l'année 2025 concernent la parcelle 26 A d'une superficie de 13 ha et la parcelle 18 B d'une superficie de 6.18 ha.

Afin de les commercialiser, M. le Maire soumet au vote la réalisation de ces coupes.

Le conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

- Approuve la réalisation de ces coupes
- Donne pouvoir à M le Maire pour réaliser toutes les démarches nécessaires

Nbre votants	Pour	Contre	Nul	Abstention	TOTAL
15	15	0	0	0	15

⇒ <u>Sélection entreprise aménagement Ventrille</u> :

Quatre entreprises ont répondu à l'appel d'offres.

JUGEMENT DES OFFRES Lot N°01Terrassement Voirie Assainissement

					Γ		1- Prix des (prestations		2-	Valeur te	chnique		3- Plannin	g		_
							PRIX	: 55%		VALEU	IR TECH	HIQUE : 30%	PL	ANNING :		NOMBRE	MENT
n°	entreprises	lot	Estimatif	Offre ouverture	Offre après	М1	Mn	M1 / Mn x 55	NOTE PONDEREE		TOTAL	NOTE.	note aur 15	TOTAL	NOTE	NOTE	CLASSE
		_		plis	analyse .	477 457 56	233 741,05 €		8.34	17.00	17,00	3,49	10,00	10,00	2,00	13,74	- 4
1	SOCA	1	185 227,00 €					-			-	5.60	14.00	14,00	2.80	18,80	7
2	RESCANIERES	1	185 227.00 €	179 501,72	187 454,83	177 157,90 €	187 454,83 €	51,98	10,40	28,00	28,00	5,60	14,00				-
_					225 045 00	177 167 00 6	235 046,00 €	41,45	8,29	30.00	30,00	6,00	14,00	14,00	2,80	17,09	3
3	GOLAS	1	185 227,00 €		_				11.00	28,00	28,00	5,60	15.00	15.00	3.00	19,60	1 1

				1	- Prix des p	restation	15	2- Vale	ur techniq	U0	3	- Planning			
					PRIX :			VALEUR TI	ECHNIQL	Æ: 30%	PLA	WINING:	15%	HOMBRE DE PONITS	SEMENT
entre prises	Estima sif	Office ouverture	Offin après	361	Mn	Mai manaa	SOTE PONDERSE		101ML	AIDTS PONDERGE	ante du B	TOTAL (tour fill)	PONDE	NOTE sur 20	CLASS
		plis	analyse			100	-	17,00	07.00	3.60	10(00	50.50	2.00	19,74	- 0
A30	185 227 00 €	248 901,85	233 741.00	177 157,90 €	233 741 05 1	41,69	8,34		The state of the	-	14.00	IA.M	2,00	18,88	2
	185 227,00 €	179 501,72	167 454,63	177 157,90 €	187 454,63 €	51,98	10,40	26,00	20,00	8,00		14-20	2.50	17,09	-
ESCANEERES	The second second second		-	177 157.90 €			1.29	30,00	\$0,00	6.00	16.00	1.77	-		-
COLAS	185 227,00 €	235 046,80					-		21,50	5,00	15,00	66.60	3,00	19,50	
JC .	185 227,00 €	172 502,80	177 157,00	177 157,90 €	177 157,90 €	55,00	11,00	28,00	24,500	4500	ann a				

			Г	- 1	- Prix des	prestations		2-1	aleur techn	ique		3-Planni	ki g	-	_
			İ		PROX			VALEUR	TECHNIC	UE:30%	PL	ANNING	: 15%	HOMBRE DE POINTS	BEWENT
	Ī	Ealiry atif	Citre curerture	MI	Ma	1917 Ma z 44	MOTE		MOTAL	METER MEMORITARI	mile ma B	1907AL	MOTE POWDSIGE	WOTE Our SE	GAS
entreprises	lot	EMINADI	pils				7-QH/CKDARK	The Control of the Co	(tear III)	2 64	15.00	85,00	5.00	20,00	NE I
		\$4 401 00		\$1 514 QC	81 514 00 E	55,00	11.60	30,00	anger,	The state of the s	1993	1000	-	-	

La Commission Appel d'Offres propose de retenir la société SJC pour les 2 lots. Cette société est la seule à avoir répondu sur le premier lot même si son offre est un peu plus élevée que l'estimatif, mais elle se démarque sur le second lot avec pour résultante un équilibre des coûts.

En arrivant 1ère sur le lot 2, ceci permettra d'éviter les difficultés liées à la gestion de deux entreprises.

Le conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

- Approuve la sélection de la société SJS pour la réalisation des travaux sur les lots 1 et 2;
- Prend acte du plan du montant des travaux ;
- Donne pouvoir à M le Maire pour réaliser toutes les démarches nécessaires.

Nbre votants	Pour	Contre	Nul	Abstention	TOTAL
15	15	0	0	0	15

Concernant la réalisation de l'approvisionnement électrique basse tension, sur ce point nous devons travailler avec le SDE09¹. Le coût global sera de 23 200 € (vingt-trois-mille-deux-cents euros) dont 40% pris en charge par le SDE09. Il y a donc un reste à charge de 13 920 € (treize-mille-neuf-cent-vingt euros) pour la commune.

Le conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

- Demande au SDE09 la réalisation de ces travaux ;
- Prend acte du plan de financement de ces travaux ;
- Approuve le versement d'une contribution au SDE09 d'un montant estimé de 13 920 € (treize-mille-neuf-cent-vingt euros) et dans la limite de 15 312 € (quinze-mille-trois-cent-douze euros) [estimation à +10%];
- Dit que les crédits nécessaires au règlement de ces opérations sont inscrits au budget de l'exercice en cours ;
- S'engage à communiquer et mettre à disposition les lieux nécessaires à l'entrepôt du matériel et des matériaux durant la durée des travaux ;
- Donne pouvoir à M. le Maire pour réaliser toutes les démarches nécessaires

Nbre votants	Pour	Contre	Nul	Abstention	TOTAL
15	15	0	0	0	15

¹ Syndicat Départemental des Energies de l'Ariège

⇒ <u>Sélection architecte logements Ventrille</u> :

Trois cabinets d'architecte ont répondu à cet appel d'offres.

			FINANCIER 30				TECHNIQUE 60	PLANNING 10	TOTAL
	Architecte	BE Structure bois	BE fluide thermique	TOTAL	Taux	Note / 30	Note / 60	Note / 60	Note / 60
Architecture et paysage	42 033,55							110107 00	110107 00
ETICBois		14 245,73		70 525,00	10,85	21	55	10	86
Energie Système Ing			14 245,72		Ĺ				
CM2A	34 243.96								
ETICBois		9 027,85		55 250,00	8,5	30	55	10	96
SASOTŒLR			11 978,21		-,-			10	
ОЮ	34 125.00				_				
3JTechnologie		8 755,00		58 500,00	9	27	45	10	82
ECOBED9 et SATEC			15 600,00				_		~

La commission appel d'offre propose de retenir le cabinet CM2A qui a le meilleur mémoire technique avec Architecture et paysage mais qui est mieux placé financièrement.

Le conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

- Approuve la sélection de la société CM2A pour la réalisation des travaux
- Prend acte du plan du montant de la mission
- Donne pouvoir à M le Maire pour réaliser toutes les démarches nécessaires

Nbre votants	Pour	Contre	Nul	Abstention	TOTAL
15	15	0	0	0	15

⇒ Nouveau lotissement / adressage :

Le lotissement en construction à l'arrière du lotissement des jardins voit ses premières résidences sortir de terre. Les rues qui vont être créées doivent être baptisées. Il y aura 3 rues.

Il est proposé de les nommer :

- Chemin de Tarascon
- Rue des Docteurs Dedieu (qui étaient tous deux les propriétaires de ces terrains et par ailleurs médecins de la commune)
- Impasse Gouillard.

Le conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

- Approuve les noms choisis ;
- Donne pouvoir à M. le Maire pour réaliser toutes les démarches nécessaires

Nbre votants	Pour	Contre	Nul	Abstention	TOTAL
15	15		0	0	15

⇒ Tarif salle des fêtes + halle :

Il est proposé d'intégrer le prix du ménage dans le coût de la location de la salle afin de simplifier le suivi et d'améliorer la propreté du bien de façon permanente. Il sera demandé dans la convention de location de :

Nettoyer tables et chaises puis de les ranger comme indiqué;

- Ranger la cuisine comme indiqué;
- Balayer tous les sols.

Le nettoyage des équipements de cuisine, des sanitaires et le lavage de tous les sols seront réalisés par la société de ménage.

Si approuvé lors du vote à mainlevée le prix de toute nouvelle location à compter de ce jour, soit le 27 septembre 2024 serait de :

- <u>Du vendredi au dimanche</u>: 350 euros (*trois-cent-cinquante euros*) pour les résidents / 580 € (*cinq-cent-quatre-vingt euros*) pour les non -résidents.
- <u>A la journée</u>: 250 euros (*deux-cent-cinquante euros*) pour les résidents / 350 euros (*trois-cent-cinquante-euros*) pour les non-résidents.
- Fermeture de la halle avec les rideaux : 100 euros (cent euros).

Le conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

- Approuve les tarifs fixés ;
- Prend acte de l'intégration du ménage dans le coût de la location de la salle ;
- Donne pouvoir à M. le Maire pour réaliser toutes les démarches nécessaires.

Nbre votants	Pour	Contre	Nul	Abstention	TOTAL
15	15	0	0	0	

⇒ Tarif école communes extérieures :

Vu les inévitables augmentations que nous avons subies sur l'énergie et divers postes nous avons procédé au calcul du coût exact par enfant. Il en ressort un coût de 1252.55 € (mille-deux-cent-cinquante-deux euros cinquante-cinq centimes) par enfant. Il est donc proposé de porter la facturation pour les communes extérieurs à 1250 € (mille-deux-cent-cinquante euros) par enfant à compter de cette rentrée scolaire 2024.Malgré cette augmentation il est à noter que nous demeurons dans la fourchette basse des coûts d'application.

Le conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

- Approuve le tarif fixé par enfant scolarisé;
- Donne pouvoir à M le Maire pour réaliser toutes les démarches nécessaires.

Nbre votants	Pour	Contre	Nul	Abstention	TOTAL	
15	15	0	0	0	15	

⇒ Eclairage LED baisse intensité résultat :

Des doutes demeuraient sur le réglage des éclairages LED mis en place sur les dernières années. Comme vu sur les éléments transmis, la baisse d'intensité est bien réelle même si visuellement elle est imperceptible ou difficilement perceptible.

La bonne nouvelle est que les économies de consommation sont bien réelles et de surcroît au-delà de nos attentes. Cela vient conforter notre volonté d'aller plus loin et régler à nouveau l'ensemble des éclairages LED pour baisser encore plus leur consommation sur la tranche horaire 23 h / 5h.

⇒ Questions et informations diverses :

- Madame MITRECEY porte à connaissance de Monsieur le Maire un trou dans la chaussée au niveau du Prat-Grand. Monsieur le Maire d'indiquer que nombre de trous ont été recensés sur la commune et que la société Lima interviendra courant du mois d'octobre pour les compenser avec de l'enduit localisé (PATA).
- Madame MITRECEY relève la dangerosité liée à la mauvaise visibilité au croisement de l'avenue de Ventrille et de la route de Saint Paulet (au niveau de la salle communément appelée salle du catéchisme). Elle suggère la pose d'un miroir. Monsieur le Maire d'expliquer que les systèmes de miroirs ont un effet déresponsabilisant qui pourrait majorer le danger dans cette zone. A notre que le code de la route s'applique sur cette zone, en l'espèce il s'agit d'une priorité à droite. Il reconnait néanmoins la mauvaise visibilité liée à une haie non entretenue. A ce titre le propriétaire sera avisé et enjoint de faire le nécessaire.
- Concernant la circulation à vitesse excessive des camions et autres engins qui multiplient les va-et-vient aux abords de l'usine MONNET-SEVE et de la voie latérale relevée par Madame MITRECEY, Monsieur le Maire l'a signalé aux dirigeants come il s'y était engagé mais force est de constater que cela n'a pas eu l'effet escompté, ou en tout cas pas un effet durable.
- Madame DURCHON informe que Monsieur BERNARD est parti en retraite mais qu'il est remplacé par Monsieur BOONEART. Cela signifie que le club de judo continuera à être actif.

*** La séance est lévée à 20h45 ***